

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 septembre 2023

Délibération n°2023/238

Nombre de conseillers :

En exercice : 66    Présents : 46    Votants : 56    Pour : 56    Contre : 0    Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievreethone.fr](http://www.entre-bievreethone.fr)

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick – Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI  
Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr REY Jean Marc

SONNAY  
VERNIOZ

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr SEGUI Jean-Michel pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mme COULAUD Raymonde pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean-François pouvoir à Isabelle DUGUA – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr CORRADINI Louis – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mr REY Jean Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie – Mr ANDRE Sébastien - Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle - Mr DURIEUX Jean Luc - Mr BOUSSARRD Gérard – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Administration générale : adhésion Adullact – détermination de la participation financière des communes**

Depuis 2014, le Centre de gestion de l'Isère (CDG) faisait bénéficier, aux collectivités intéressées, des outils de dématérialisation qu'il avait contractés pour ses besoins propres.

Au printemps 2022, l'exécutif du CDG38 a fait le choix d'y mettre fin à compter du 1er janvier 2024 en raison de :

- L'amplification et de l'évolution constante des processus dématérialisés qui nécessitent la mise en œuvre de moyens techniques, financiers et humaines de plus en plus importants ;
- Du caractère facultatif de cette offre ;
- L'application des orientations stratégiques de l'exécutif.

C'est pourquoi, en septembre 2022, le Centre de Gestion de l'Isère informait les collectivités membres de l'arrêt de la prestation de dématérialisation au 31 décembre 2023.

Le Centre de gestion avait choisi pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, le prestataire Adullact (association loi 1901 offrant une base de logiciels libres).

EBER, par délibération du 17 juillet 2023, a validé le choix de continuer avec ce même prestataire, choix motivé pour les raisons suivantes :

- Les données actuelles seront conservées sur plateforme et toujours accessibles
- Transparence dans le transfert du contrat

Afin de pouvoir proposer aux communes intéressées la même prestation qu'offrait le CDG38, il a été proposé de signer une convention de groupement de commande permettant à EBER de contracter une adhésion mutualisée auprès d'Adullact.

Le coût de cette adhésion mutualisée est fixé à 4 000,00 € / an.

Comme il en a été évoqué en séance communautaire du 17 juillet 2023, EBER doit désormais définir les conditions de partage de ce financement.

Il est donc proposé que l'adhésion à ce groupement de commande se réalise par une participation financière à hauteur de 100 € / an pour chaque commune adhérente, permettant ainsi l'accès à tous les logiciels libres proposés par l'association Adullact.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 17 juillet 2023 relative à l'adhésion à Adullact et à la constitution d'une convention de groupement de commande avec ses communes membres intéressées,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité de ses membres,**

**VALIDE** le principe d'une participation financière des communes adhérentes au groupement de commande dans le cadre de la mutualisation de l'adhésion à l'association Adullact,

**FIXE**, par commune, le montant de cette participation financière à hauteur de 100,00 € / an,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**